

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20260529-lmc151446-DE-1-1

Date de télétransmission : 4 juin 2026

Date de réception : 4 juin 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

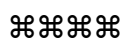
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 MAI 2026

DELIBERATION N° 9

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2030



La séance s'est ouverte à 09h13 le 29 mai 2026 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérard LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI à M. Bernard ASSO, Mme Marie-Louise GOURDON à M. Mathieu PANCIATICI, M. Kévin

LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Michèle PAGANIN à M. David KONOPNICKI.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la décision du comité international olympique prise le 24 juillet 2024 d'attribuer aux Alpes françaises les Jeux olympiques d'hiver de 2030, également appelés les « XXVI^{es} Jeux olympiques d'hiver » ;

Vu le décret n° 2025-119 du 10 février 2025 portant création de l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 dénommé « Solideo Alpes 2030 » ;

Considérant que l'établissement public a pour mission la livraison de l'ensemble des ouvrages et la réalisation de l'ensemble des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques dans les Alpes en 2030, dans les délais fixés par le Comité international olympique ;

Considérant que le décret précité précise que les recettes de Solideo Alpes 2030 sont constituées des contributions financières de l'Etat déterminées en loi de finances et des contributions des collectivités territoriales participant au financement des Jeux olympiques et paralympiques définies dans le cadre de conventions bilatérales passées avec l'établissement ;

Vu l'article 12.4 de la directive européenne « marché Public » 2014/24 du 27 février 2014 relative au partenariat public-public, transposée en droit français dans l'article L 2511-6 du Code de la commande publique, qui offre aux entités publiques la possibilité de coopérer en mutualisant leurs moyens en vue de répondre à des objectifs communs ;

Considérant que la ville de Nice a été retenue pour accueillir les épreuves de patinage artistique, de hockey sur glace féminin, de curling, le village olympique et le centre international de diffusion, centre principal des médias ;

Considérant que la tenue de ces épreuves nécessite la réalisation d'une infrastructure neuve, à proximité du stade Allianz Riviera sur une emprise au sol de 13 000 m² dont la conception répondra à des besoins pérennes d'investissement de la ville de Nice en matière d'équipement sportif ;

Considérant l'intérêt économique, médiatique et structurant de cet événement de portée mondiale pour le territoire des Alpes-Maritimes ;

Considérant que la réalisation de ces infrastructures modernes et adaptées permettra d'accueillir, par la suite, d'autres activités sportives et de loisirs dont les équipements

sont déficitaires sur le territoire métropolitain et qu'elles seront plus globalement complémentaires avec les équipements d'intérêt départemental ;

Vu le rapport de son président proposant d'apporter un soutien financier d'un montant de 40 M€ maximum à la réalisation de ces infrastructures dont les modalités seront fixées ultérieurement par convention avec l'établissement public Solideo Alpes 2030 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Finances, intervention financières, administration générale et SDIS, et Sport, jeunesse et devoir de mémoire ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- de prendre acte que, dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver de 2030, la ville de Nice accueillera les épreuves de patinage artistique, de hockey sur glace, de curling, le village olympique et le centre international de diffusion, centre principal des médias nécessitant la réalisation d'une infrastructure neuve, à proximité du stade Allianz Riviera sur une emprise au sol de 13 000 m² dont la conception répondra à des besoins pérennes d'investissement de la ville de Nice en matière d'équipement sportif ;
- d'approuver le soutien financier du Département à hauteur de 40 M€ maximum, en fonction des dossiers présentés, pour la réalisation de ces équipements dont les modalités seront précisées ultérieurement ;
- de donner délégation à la commission permanente pour fixer les modalités du soutien financier du Département à l'établissement public Solideo Alpes 2030 et prendre toute décision utile pour la réalisation de ces projets, mener à bien les opérations concernées et notamment examiner les conventions et avenants y afférent ;

Pour(s) : 53

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima

KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental